

**COMPTE-RENDU  
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-trois février à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Curtafond, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 17 février 2016

**PRÉSENTS** : ANTOINET Guy - BODINIER François - BREVET Christiane - COLAS Hervé - COLAS Christiane - DUC Pascaline - FOURNIER Clotilde - FROMONT Jean-Pierre - GALLET Gérard - GUILLEMOT Laurent - JACQUET Jean-Luc - LONGERON Robert - MARTI-GUEFFIER Elizabeth - OLIVIER Jacques - PACAUD-PEREIRA Marie - PARRATON Véronique - PERRIN Gérard - PIN Marie-Noëlle - PUTHET Hervé - ROCHE Jean-Pierre - TOLFA Pascale - VIVIET Alain

**EXCUSÉS** : GRIGNOLA-BERNARD Virginie - MAISONNEUVE Xavier (pouvoir donné à MARTI-GUEFFIER Elizabeth) - MARTIN Walter (pouvoir donné à GALLET Gérard) - MOREL Catherine (pouvoir donné à LONGERON Robert) - PICARD Catherine - THEVENON Jean-Jacques (pouvoir donné à ANTOINET Guy)

Secrétaire de séance : GALLET Gérard

Nombre de conseillers : En exercice : 28 ; Présents : 22 ; Votants : 26

Gérard Gallet, maire de Curtafond accueille les élus et présente les réalisations et projets municipaux. En 2015, la commune a achevé la dénomination et la numérotation des rues. Aux abords du cimetière, une nouvelle tranche de l'aménagement du cœur de village a également été effectuée avec la translation de 22 tombes. Il reste la réfection du sol. Trois dossiers importants sont à l'ordre du jour en 2016. Suite à la labellisation du club de football, la commune aménage une extension de 80 m<sup>2</sup> aux locaux actuels du club, isole les anciens vestiaires et crée un bloc sanitaire. Des travaux sont aussi prévus à l'église : réfection de la toiture de l'église et du clocher, des façades du clocher. Enfin, la station d'épuration étant saturée, une nouvelle installation doit être construite. Le budget prévisionnel atteint 560 000 euros.

Gérard Gallet a ensuite souhaité s'exprimer sur la communauté d'agglomération en cours de création. Elu maire en 1989, il a rapidement compris l'intérêt de mutualiser des compétences pour être plus efficace. Dès 1995, il avait formé le vœu d'une agence de développement économique couvrant le bassin de Bourg-en-Bresse, le Revermont et la Bresse. Cette agence a finalement été réalisée à l'échelle départementale et connaît de très bons résultats. Il estime que l'administration territoriale arrive à la fin d'un cycle. Aujourd'hui, tous les domaines sont concernés par les regroupements : sécurité publique, les transports, les hébergements, etc. Pour lui, un élu doit avoir une vision du territoire à 20 ou 30 ans. Il invite tous les élus à saisir les opportunités proposées par le législateur. Il faut raisonner en bassin en vie sans arrière-pensée et sortir de la logique communale de « clocher ». Il est nécessaire de réfléchir ensemble aux mutualisations, aux externalisations et au maintien ou non de certains services. Les choix sur la gouvernance peuvent s'opérer après, au cours du dernier trimestre 2016. Pour lancer les débats, susciter les réflexions et regrouper tous les groupes constitués parallèlement au comité de pilotage sur la fusion, le maire de la ville chef-lieu a toute la légitimité. Pour terminer, il indique que le processus n'est sans doute qu'une étape. Il aurait aimé que la loi dessine un schéma similaire à celui des villes comme Paris, Lyon ou Marseille avec une mairie centrale et des mairies d'arrondissement. Le pôle central aurait pu assumer les grands investissements sans perte de pouvoir de proximité puisque des antennes locales auraient perduré.

Le Président, Jean-Pierre ROCHE salue la sagesse de ces propos. La forme qui sera donnée à la nouvelle Intercommunalité n'est pas achevée en effet, l'Intercommunalité n'étant pas érigée en collectivité territoriale, il y aura des évolutions, organisationnelles, pas forcément de périmètre. Quoiqu'il en soit, il s'agira de répondre aux aspirations des citoyens, au formidable besoin de progrès auquel ils aspirent. Il faudra y répondre en trouvant des formes d'organisation nouvelles. Le pas est audacieux, les élus auront autour de la ville chef lieu une Intercommunalité de bassin, ils sauront faire preuve de rassemblement pour réussir ce grand ensemble.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 24 NOVEMBRE 2015**

Le conseil adopte le compte rendu à l'unanimité.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 8 DÉCEMBRE 2015**

Le conseil adopte le compte rendu à l'unanimité.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 15 DÉCEMBRE 2015**

Le conseil adopte le compte rendu à l'unanimité.

## **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 12 JANVIER 2016 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014**

Le conseil donne acte au Président de cette communication.

## **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 9 FÉVRIER 2016 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014**

Le conseil donne acte au Président de cette communication.

## **SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014 ET DU 22 JUILLET 2014**

Le conseil donne acte au Président de cette communication.

## **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014**

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

## **FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **I. Tableau des emplois**

- *Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire : modification d'un emploi (rapporteur : Christiane Colas)*

Par délibération en date du 28 octobre 2008, le conseil communautaire a créé un emploi permanent d'assistant de développement territorial, chargé plus particulièrement des actions agricoles et environnementales et de la sensibilisation au développement durable. Compte tenu des missions confiées, des compétences et diplômes exigés pour l'emploi, et de la réussite au concours de l'agent en poste, il convient d'autoriser le recrutement au niveau de la catégorie B et A et de retenir une dénomination davantage en adéquation avec les missions exercées. Le conseil communautaire approuve le recrutement sur les cadres d'emplois de rédacteurs, attachés ou ingénieurs pour cet emploi de chargé de mission agriculture et développement durable.

*(Adopté, unanimité).*

- *Direction des infrastructures et de l'environnement : majoration d'horaire (rapporteur : Gérard Gallet)*

Deux postes sont actuellement vacants au sein du service de collecte des ordures ménagères : un à temps plein suite à une demande de disponibilité d'un agent (pourvu actuellement par un contractuel) et un de 30 heures par semaine non pourvu. Afin d'assurer la continuité du service, il convient de recruter un agent à temps complet et donc de majorer l'emploi d'agent de collecte de 30/35<sup>e</sup> à 35/35<sup>e</sup>. Le second emploi sera pourvu par un agent saisonnier, à raison de 28/35<sup>e</sup>.

*(Adopté, unanimité).*

### **II. Décision modificative n°1 (rapporteur : Gérard Perrin)**

Cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits d'actions en cours dont l'évaluation financière est mieux aboutie et d'inscrire des crédits résultant de charges non prévues au budget primitif ou de décisions prises par le conseil ou le bureau.

- *Budget annexe Centre de services techniques*

Il convient d'inscrire 15 000€ HT pour le remplacement d'un véhicule. L'achat prévu au budget primitif 2015 n'a pas été réalisé l'an dernier et les crédits n'ont pas été réinscrits en 2016. La section d'investissement du budget annexe centre technique étant excédentaire, il n'y a pas de réajustement de recettes à prévoir.

- *Budget annexe équipements touristiques*

L'évaluation des montants des travaux effectués à la base de plein air avant la saison 2016 est plus aboutie. Des réajustements sont effectués entre les opérations d'investissement.

- *Budget annexe équipements d'accueil*

En investissement, il s'agit de :

- réajuster des crédits concernant la valorisation du Sougey suite à la modification de certaines prestations des marchés.

- rembourser le dépôt de garantie versé par la société Olivier Desmaris à la prise d'effet de son bail

- solder le dépôt de garantie versé par la société Génération karting, non remboursé en totalité, en raison de l'absence d'entretien du séparateur à hydrocarbures comme stipulé dans le bail

(Adopté, unanimité).

### III. Fiscalité : attribution de compensation provisoire

Suite à l'instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté de communes va encaisser le produit de la fiscalité économique ainsi que la part de dotation forfaitaire correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de taxe professionnelle. En contrepartie, elle verse une attribution de compensation aux communes. Cette attribution de compensation est provisoire. Elle a été fixée en fonction des produits perçus en 2015 et sera réajustée en fin d'année. Le conseil communautaire approuve l'état des attributions de compensation provisoire.

(Adopté, unanimité).

### IV. Extension et restructuration des locaux de la mairie et de la Communauté de communes : avenant n°2 au lot « charpente bois couverture bardage » (rapporteurs : Gérard Perrin et Christiane Colas)

Ce lot a été attribué à l'entreprise Piron charpente pour un montant de 149 390,16€ HT. Un premier avenant a été conclu pour permettre le remplacement complet de la couverture existante au lieu du remplacement ponctuel de 10% environ des tuiles, soit une hausse du marché initial de 9,60%. Des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour reprendre les jambages en partie centrale du bâtiment, au droit de l'ancien escalier démoli, la démolition ayant fragilisé cette structure. L'entreprise Piron doit donc effectuer les travaux suivants :

- Etayage et liaisons des éléments déstructurés (provisoire),

- Remise à neuf de la charpente pour support d'ardoise au droit du patio suite à la reprise des jambages.

Ces modifications représentent une plus-value de 4 706 € HT, soit une augmentation du marché de 3,15 %, le marché sera ainsi porté à 168 432,27 €. Cet avenant a été soumis aux membres de la commission des marchés publics qui s'est prononcée favorablement. Le conseil communautaire approuve l'avenant n°2 à conclure avec l'entreprise Piron charpente et autorise le Président à le signer.

(Adopté, unanimité).

### V. Reprise des matériaux issus de l'extension des consignes de tri : avenant n°1 avec la société Quinson-Fonlupt (rapporteur : Gérard Perrin)

La Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse s'est engagée dans l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri des emballages en plastique menée par la société Eco-Emballages. A la date de la notification du marché de collecte et de reprise des matériaux issus de l'extension de ces consignes de tri, les conclusions de l'expérimentation n'étaient pas encore connues (notamment les standards expérimentaux).

Aussi, pour pouvoir bénéficier des soutiens financiers de la société Eco-Emballages (s'élevant à 800€/tonne de nouvelles résines collectées), il convient de modifier par avenant le contrat nous liant avec notre centre de tri.

Les modifications portent sur les méthodes de tri des différents flux, mais également sur le prix de reprise des matériaux issus de l'extension. Le conseil communautaire approuve l'avenant n°1 à conclure avec Quinson-Fonlupt et autorise le Président à le signer.

(Adopté, unanimité).

## VI. Construction d'une nouvelle gendarmerie à Jayat : conditions juridiques et financières du projet

La Communauté de communes a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction d'une caserne de gendarmerie à Jayat, comportant un bâtiment de 11 logements pour un effectif de 13 gendarmes (1 167 m<sup>2</sup>) ainsi qu'un bâtiment à usage de bureaux et locaux de services et techniques (263 m<sup>2</sup>).

La gendarmerie nationale demande à présent de donner un accord ferme sur les conditions juridiques et financières du projet qui sont les suivantes :

- Le loyer sera calculé selon le taux de 6 % : soit du montant du coût-plafond en vigueur au moment où les bâtiments seront mis à la disposition de la gendarmerie (ce coût plafond s'établit actuellement à 2 079 000 €) ; soit des dépenses réelles TTC si elles sont inférieures au montant de ce coût plafond.
- La valeur du terrain, estimée par le Service France Domaine, sera prise en compte dans la limite de son prix d'acquisition.
- Le loyer sera invariable pendant toute la durée d'un bail de 9 ans. Il est plafonné actuellement à 124 740 €.

Le conseil communautaire approuve les conditions juridiques et financières dans lesquelles va être réalisé le projet.

*(Adopté, unanimité).*

La prochaine étape sera le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet. L'opération sera financée selon le plan suivant :

- Coût estimé (travaux + honoraires divers + acquisition terrains) : 3 540 000 €
- Subvention Gendarmerie: 376 200 €
- D.E.T.R. pour le terrain : 20 800 €
- D.E.T.R. pour loc. de services : 189 000 €
- Fonds propres et emprunt C.C. : 2 954 000 €

La nouvelle intercommunalité va permettre de faire supporter le coût de la gendarmerie aux territoires qui sont couverts par le service (Saint-Trivier de Courtes, Coligny) à l'exception de Pont de Vaux. Le Président précise que malgré le versement d'un loyer, l'opération devrait laisser un reste à la charge d'environ 80 000 euros pour la collectivité.

Robert Longeron demande quand sera connue l'emprise foncière du projet. Le calendrier n'est pas connu. Le personnel est favorable à des logements pavillonnaires alors que la hiérarchie privilégie le collectif. Cette question est importante dans le cas où les personnels ne seraient plus amenés à loger sur place et où une reconversion du site serait à prévoir.

## **SOLIDARITÉS FAMILLE VIE ÉDUCATIVE SPORT CULTURE**

### I. Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) (rapporteur : Véronique Parraton)

#### • *Adoption du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016*

Le compte administratif 2015 présente un excédent de fonctionnement de 12 737,22 €, le montant des recettes s'élève à 70 778,07 € pour un montant de dépenses de 58 040,85 €. La section investissement est excédentaire de 8 445,00 €, les recettes s'élèvent à 11 445 €, les dépenses à 3 000 €. L'appel à participation des communautés de communes n'a été fait qu'à moitié en juin et le versement du solde n'a pas été nécessaire. Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé 12 737,22 € en report en fonctionnement.

*(Adopté, unanimité).*

Le projet de budget 2016 a été bâti en tenant compte de ces éléments. Il propose une dépense de 9 045 € en investissement pour l'acquisition de matériel informatique. Les dépenses en section de fonctionnement concernent les charges de personnel pour 51 937 €, des charges à caractère général pour 22 900 € et une dotation aux amortissements de 600 €. Une ligne de dépenses imprévues est créée d'un montant de 3 505 €. Le budget s'élève à 78 942 € en section de fonctionnement. Les recettes prévisionnelles proviennent du Conseil départemental pour 66 205 €. Compte tenu de la reprise de l'excédent, les cinq communautés de communes de l'Entente n'auront pas à participer financièrement au fonctionnement du CLIC.

*(Adopté, unanimité).*

#### • *Modification de la convention entre le CLIC des Pays de Bresse et la Communauté de communes du canton de Saint-Trivier de Courtes*

Cette convention définit les modalités opérationnelles entre la Communauté de communes du canton de Saint-Trivier-de-Courtes et le CLIC des Pays de Bresse. Elle traite de la mise à disposition des locaux (article 1), du mobilier (article 2). Il est proposé de modifier l'article 2 : seule une machine à timbrer est mise à disposition. Le CLIC règle directement ses factures d'accès à Internet et a acheté un photocopieur. Il convient également de revoir la durée de la convention et de la faire correspondre à celle inscrite dans la convention de l'Entente.

Le conseil communautaire approuve la convention pour une durée d'un an.

*(Adopté, unanimité).*

II. Programme annuel de soutien aux activités éducatives (PASAE) : subventions aux associations partenaires, complément

Lors de la séance du 24 novembre 2015, le conseil de communauté a approuvé les subventions à allouer aux associations qui interviennent dans le cadre du Programme annuel de soutien aux activités éducatives. Le conseil communautaire approuve des subventions complémentaires à Infini danse (960€) et au RCCM (615€) dont les séances ont finalement été maintenues.

*(Adopté, unanimité).*

III. Centre de loisirs intercommunal : modification de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances

Une régie de recettes et d'avances fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014 au centre de loisirs. Il est proposé de la modifier. Dans son article 6, il convient d'ajouter les Temps d'activités périscolaires dans la liste des dépenses couvertes. Dans son article 7, il faut ajouter deux moyens de paiement, les espèces et la carte bancaire. Il s'agit aussi d'autoriser le service à disposer d'un fonds de caisse de 500 euros. La trésorière a donné son accord à ses modifications. Le conseil communautaire approuve la modification de la régie d'avances et de recettes du centre de loisirs.

*(Adopté, unanimité).*

## ENVIRONNEMENT

I. Renouvellement de la convention entre Bourg-en-Bresse agglomération et la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse pour l'accès à la déchetterie de Polliat (rapporteur : Gérard Perrin)

Afin d'offrir un meilleur service aux habitants les plus éloignés de la déchetterie située à Etrez, la Communauté de communes signe une convention avec Bourg-en-Bresse agglomération permettant l'accès à la déchetterie de Polliat aux habitants de Confrançon, Curtafond, Attignat, Saint-Didier d'Aussiat et Saint-Martin le Châtel. Il est proposé de renouveler cette convention arrivée à échéance. Les modalités de calcul de la participation financière de la Communauté de communes restent inchangées : le montant est calculé en fonction des résultats des comptes administratifs annuels des trois déchetteries de Bourg-en-Bresse agglomération (coût moyen par habitant) et de la population des communes de Confrançon et Curtafond. Le conseil communautaire approuve le renouvellement de la convention et autorise le Président à la signer.

*(Adopté, unanimité).*

II. Conseil en énergie partagé : renouvellement de la convention avec Hélianthe (rapporteur : Gérard Perrin)

La Communauté de communes signe depuis 2005 une convention avec Hélianthe pour mettre en place un conseil en énergie partagé pour le patrimoine des communes et de l'intercommunalité. Dans ce document, Hélianthe s'engage notamment à assurer le suivi énergétique des bâtiments, l'accompagnement des projets de construction et de rénovation, le contrôle des réglages des régulations et programmations. Au vu du bilan positif des réalisations, le comité de pilotage réuni le 16 novembre 2015 souhaite le renouvellement de la convention. Il est proposé de reconduire le suivi énergétique, les actions de sensibilisation et le bilan final. Le nombre de sollicitations étant en hausse, l'accompagnement des projets est limité à 8. En 2016, les instrumentations ne seront pas prises en charge par la Communauté de communes, afin de maîtriser le coût du service. Le montant de la prestation s'élève à 14 400 euros. Le conseil communautaire approuve le renouvellement de la convention avec Hélianthe et autorise le Président à la signer.

*(Adopté, unanimité).*

III. Rénovation énergétique du gymnase du collège : demande de subventions (rapporteurs : Gérard Perrin et Christiane Colas)

Propriété de la Communauté de communes, le gymnase de l'Huppe à Montrevel est un des plus consommateurs du parc communautaire. Suite à l'audit énergétique réalisé en 2014-2015, un scénario de rénovation a été retenu permettant de réduire les charges énergétiques de 65% et les gaz à effet de serre de 72%. Les travaux de rénovation énergétique sont estimés à 270 688 euros, auxquels il convient d'ajouter 180 000 euros pour le désamiantage. A l'occasion de ce programme, il est proposé d'installer un mur d'escalade et de poser un sol sportif pour un montant estimé à 117 500 euros. Soit un coût total du projet estimé à 568 188 euros HT.

Pour financer ces travaux, il est proposé de demander les subventions suivantes :

- 126 500 euros dans le cadre de « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV)
- 328 050 euros de l'Etat : 80 000 de la DETR et 248 050 du FSIL (fonds de soutien à l'investissement des collectivités)

Soit un reste à charge de 113 638 euros pour la Communauté de communes.

Le conseil communautaire approuve le programme de travaux et le plan de financement.

*(Adopté, unanimité).*

## AGRICULTURE DURABLE

I. Implantation de bâtiments agricoles et aménagement de VRD sur le site du Sougey : avenant n°1 au lot « chantier d'insertion professionnelle, pose d'une clôture et de portails (rapporteur : Jean-Pierre Fromont)

Le lot « Chantier d'insertion professionnelle : pose d'une clôture et de portails » a été attribué à Bresse nature et jardins pour 8 490 euros. Au moment de la définition du marché, la configuration et la topographie du terrain n'ont pas permis d'évaluer les quantités exactes. Il est nécessaire de conclure un avenant pour permettre la commande de 13 rouleaux de grillage de 25 mètres supplémentaires. Cette modification représente une plus-value de 1 041,30 euros, soit une hausse du marché initial de 12,27%. L'avenant a été approuvé par la commission des marchés publics. Le conseil communautaire approuve la conclusion d'un avenant avec l'association Bresse nature et jardins et autorise le Président à le signer.

*(Adopté, unanimité).*

II. Aide à la plantation de haies bocagères pour les résidents : année 2016 (rapporteur : Jean-Pierre Fromont)

Considérant que les haies font partie intégrante du bocage, la commission Agriculture durable propose de reconduire l'aide à la plantation de haies bocagères pour le printemps et l'automne 2016. L'aide s'adresse aux résidents du territoire, qu'ils soient particuliers, agriculteurs, gérants d'entreprises ou responsables d'associations. Elle s'élève à 50% du coût de l'achat des plants dans la limite de 2 euros du mètre linéaire. Les autres conditions du cahier des charges sont inchangées : planter sur le territoire au minimum 50 mètres linéaires, choisir au moins six essences parmi une liste imposée. Le conseil communautaire approuve la reconduction de l'aide à la plantation de haies bocagères.

*(Adopté, unanimité).*

## QUESTIONS ET INFORMATIONS ORALES

### Projet de fusion des intercommunalités

Le Président fait part de l'avancement des travaux du comité de pilotage. Les membres du Copil ont approuvé une procédure de diffusion des relevés de décision. Le document est d'abord envoyé aux présidents des intercommunalités, puis aux membres du Copil qui le valident. Une fois approuvé, il est envoyé aux membres du Bureau des 7 EPCI.

Deux intercommunalités (Coligny et Bresse Dombes Sud Revermont) ont déjà programmé des réunions d'informations à destination des élus municipaux. Le Président propose d'en programmer une à Montrevel le plus tard possible, ce qui permettra de délivrer un maximum d'informations à tous les conseillers municipaux qui seront invités.

Le Copil a validé le cahier des charges de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de conduite générale du projet de fusion et d'accompagnement au changement qui sera confié à un bureau d'études ainsi que l'accompagnement financier et fiscal par le Cabinet Partenaires Finances Locales.

Les membres du groupe de travail ont également échangé sur les périmètres des conférences territoriales. Ces instances émettent des avis, des propositions qui seront délibérés par le conseil communautaire, préparent les budgets territoriaux, pilotent au quotidien les services territorialisés. Les conférences territoriales permettent d'associer tous les conseillers communautaires actuels alors qu'ils ne siègeront pas tous dans le conseil d'agglomération. Elles ne devraient plus exister après 2020, année du renouvellement des assemblées municipales.

Suivant les scénarios, la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse est regroupée avec Saint-Trivier de Courtes, Coligny, voire une partie de l'actuelle agglomération de Bourg-en-Bresse. Voir document annexé.

Gérard Gallet est inquiet de voir se créer des mini intercommunalités à l'intérieur de la grande agglomération, ce qui fait perdre le bénéfice du regroupement. Il aurait préféré que l'unité se fasse dès la fusion. Il est néanmoins favorable au scénario 2 qui propose un regroupement avec Saint-Trivier de Courtes et Coligny.

Hervé Colas se demande si tous les sujets y seront abordés, notamment ceux qui sont transversaux comme le transport. Le Président précise que les conférences territoriales auront compétences sur des problématiques qui intéressent le territoire nommément désigné. Toutes les questions relatives à l'aménagement et au développement relèvent du conseil d'agglomération même si les conférences territoriales pourront formuler des propositions. Les conférences fonctionneront comme des échelons déconcentrés en termes de mise en œuvre d'une politique décidée à l'échelle du territoire.

Clotilde Fournier estime que le scénario 2 est plus opportun. Avec trois intercommunalités qui ont beaucoup de points communs, la mutualisation sera plus importante et générera davantage d'économies de fonctionnement. Il reviendra au conseil de communauté de décider. Le Président confirme, les conférences territoriales prépareront le travail et le conseil composé de 120 conseillers le ratifiera.

Gérard Gallet précise que les conseillers communautaires élus en 2014 auront la possibilité de participer aux conférences territoriales, il ne faut pas se priver de compétences. Et qu'il reviendra au conseil communautaire, en 2020, de modifier le périmètre.

Laurent Guillemot souligne qu'en l'espace d'un mandat, les intercommunalités vont entrer dans un nouveau monde. Il explique que les conférences territoriales ont été imaginées afin de répondre aux craintes des petites communes par rapport au fait centralisateur. Pour lui, il faut distinguer la conférence territoriale comme organisation administrative et comme entité politique. A terme, l'entité politique n'existera plus. Elle permettra d'organiser la transition le temps d'harmoniser les compétences. Seule une administration subsistera pour gérer les équipements au plus près des territoires. Les conférences territoriales traiteront les affaires du territoire. Par exemple, le montant global de la dotation voirie sera voté par le conseil d'agglomération. L'attribution des enveloppes commune par commune sera discutée au sein des conférences territoriales. Laurent Guillemot est plutôt favorable au scénario 2 afin de créer le minimum de conférences territoriales.

Alain Viviet privilégie également le scénario 2 pour tenir compte de la volonté des deux territoires de travailler avec la Communauté de communes de Montrevel. Jean-Pierre Fromont approuve également le scénario 2.

Pour Gérard Perrin, l'expérience communautaire des intercommunalités de Coligny et Saint-Trivier de Courtes est très différente de celle de Montrevel qui a une histoire de plus de 50 ans. Il redoute qu'il soit difficile de travailler avec des élus qui ne souhaitent pas autant d'intégration dans les politiques menées. Par conséquent, il est favorable au scénario 1.

Après ces échanges, le conseil communautaire privilégie le scénario 2 sous réserve que les intercommunalités de Coligny et Saint-Trivier de Courtes soient d'accord.

Au cours de sa dernière séance, le comité de pilotage a aussi créé des groupes de travail thématiques. Les conseillers communautaires sont invités à y siéger à raison de deux par intercommunalité :

- Groupe de travail « autorisations du droit des sols » : Gérard Perrin et François Bodinier
- Groupe de travail « tarifs et conditions d'accès aux services publics » : Alain Viviet et Virginie Grignola-Bernard
- Les offices de tourisme : Clotilde Fournier et Jean-Jacques Thévenon
- Les parcs d'activités / immobilier d'entreprise : Walter Martin et Robert Longeron

#### Groupement de commande pour l'achat de papiers d'impression et d'enveloppes vierges

La Communauté de communes va relancer le groupement de commande de papier d'impression qui arrive à échéance le 6 janvier 2017. Un courrier sera envoyé à toutes les communes ainsi qu'au SIVOM afin de savoir s'ils veulent adhérer à ce nouveau groupement, la commune de Marsonnas souhaite adhérer.

#### Contrat d'assurance collective avec le Centre de gestion

Le centre de gestion a souscrit pour le compte de ses collectivités affiliées, un contrat d'assurance groupe les garantissant contre les risques financiers encourus en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents. Le marché a été attribué au groupement CNP/GRAS SAVOYE pour une durée de 4 ans qui vient à échéance le 31 décembre 2016.

Le conseil communautaire décide d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires et de donner mandat au Président du centre de gestion afin qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels, qu'il conclut un contrat groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires.

*(Adopté, unanimité).*

#### Conseil local de développement

La Ville de Bourg-en-Bresse et Cap3B fusionnent leurs conseils locaux de développement. Un conseil économique environnemental et social local sera créé à la place. La Communauté de communes est sollicitée pour désigner des membres non élus pour y siéger. Le conseil approuve la désignation de Xavier Fromont, Elisabeth Leroux, Jacques Fontaine et Christelle Morel.

#### Agenda

- Jeudi 3 mars à 20h à Saint-Denis les Bourg : conférence par Patrice Raymond, « EPCI, communes, une ère nouvelle »
- Vendredi 4 mars à 20h30 à la salle des fêtes à Montrevel : assemblée générale du Comité des œuvres sociales.
- Vendredi 4 mars à 20h30 à la salle d'animation à Malafretaz : conférence sur les migrations par Jacques Fontaine, maître de conférences honoraire en géographie. Organisée par le conseil local de développement.
- Jeudi 17 mars à 20h30 à la salle polyvalente à Péronnas : conférence par Roland Cayrol, politologue, « Démocratie en danger, analyses et enjeux citoyens ».
- Dimanche 20 mars à 10h sur le sentier de Fenille : chasse aux œufs.
- Samedi 26 mars à 17h30 au centre culturel Louis Jannel : spectacle « Comme un battement d'ailes » pour tout public à partir de 4 ans. Organisé par la médiathèque.
- Mardi 29 mars à 20h30 à la salle des fêtes à Etrez : conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance,  
Gérard Gallet



Le Président,  
Jean-Pierre Roche